

**SIGNATURE DE LA DÉCLARATION INTERPARLEMENTAIRE
FRANCO-ALLEMANDE DU SÉNAT ET DU BUNDES RAT
PARIS, LE 19 MARS 2019**

Le 19 mars 2019, le Président du Sénat, M. Gérard Larcher, et le Président du Bundesrat, M. Daniel Günther, ont adopté une déclaration interparlementaire commune traduisant leur volonté conjointe de renforcer la coopération et les échanges entre le Sénat et le Bundesrat, et de donner ainsi un nouvel élan à la relation franco-allemande.

Par cette déclaration qui s'inscrit dans le cadre de la « *nouvelle orientation donnée à la coopération franco-allemande dans le contexte européen par le Traité d'Aix-la-Chapelle* », le Sénat et le Bundesrat souhaitent ainsi « *apporter leur contribution pour continuer de développer à tous les niveaux les bonnes relations entre la France et l'Allemagne* ».



Le Président du Sénat et le Président du Bundesrat signant la déclaration commune

Le Sénat et le Bundesrat affirment notamment leur attachement à la promotion de l'apprentissage de la langue de l'autre pays - clé de la compréhension mutuelle -, mais aussi de centres interculturels et d'une coopération renforcée dans le domaine des médias. Ils appellent à un renforcement de la coopération transfrontalière, notamment en matière de transports, d'éducation et de culture, mais également au développement de coopérations communales et régionales, en reconnaissant l'importance de la coopération décentralisée.

Les deux institutions invitent en outre la France et l'Allemagne à agir de concert en matière de nouvelles technologies à l'échelle européenne et internationale. En rappelant leur adhésion aux valeurs de l'Union européenne, le Sénat et le Bundesrat préconisent en outre une meilleure harmonisation de la convergence en matière économique et sociale, notamment dans la zone euro.

Dans un second chapitre, la déclaration interparlementaire commune du Sénat et du Bundesrat prévoit un renforcement de la coopération entre les deux institutions, grâce à des rencontres régulières entre leurs Présidents, mais aussi au moyen d'une coopération plus approfondie de leurs commissions sur des sujets d'intérêt commun et de l'élaboration de positions communes dans le cadre d'activités interparlementaires.

Consacrés comme « *forum qui s'attache tout particulièrement à entretenir les relations franco-allemandes* », les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat sont invités à poursuivre leurs échanges étroits et réguliers et à approfondir leurs travaux communs.

Enfin, la déclaration prévoit l'intensification de l'échange de fonctionnaires entre les deux administrations.

[La déclaration en français](#)

[La déclaration en allemand](#)

Rappelant que « *c'est autour de la solidité du couple franco-allemand que nous avons réussi à bâtir une Union européenne, symbole de paix et de prospérité, fondée sur la démocratie et le droit* », le Président Gérard Larcher a souligné que « *face aux nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée, la France et l'Allemagne doivent, plus que jamais, se montrer unies et raisonner en termes de communautés de destin* ».

Dans ce contexte, le Président du Sénat a souligné le rôle essentiel des Parlements nationaux et des chambres hautes pour veiller au respect de la subsidiarité et pour mener des initiatives conjointes afin de rendre l'Europe plus proche des citoyens.

À l'issue de la signature de la déclaration commune, le Président du Bundesrat et sa délégation ont été salués en séance publique.



La délégation du Bundesrat saluée en séance publique

Puis, les membres des commissions des Affaires européennes du Sénat et du Bundesrat ont tenu une réunion conjointe en présence des membres des groupes interparlementaires d'amitié entre la France et l'Allemagne des deux institutions, afin d'échanger sur le thème de l'avenir des relations franco-allemandes après la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle.



Réunion conjointe des commissions des Affaires européennes du Sénat et du Bundesrat, en présence des membres des groupes d'amitié entre la France et l'Allemagne

[Vidéo de la réunion conjointe](#)

Au lendemain de la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle qui « *reconnait* le rôle fondamental de la coopération décentralisée des communes, des départements, des régions, des Länder, du Sénat et du Bundesrat », et à la suite de l'adoption de la déclaration interparlementaire franco-allemande entre le Sénat et le Bundesrat, les Sénateurs et membres du Bundesrat ont ainsi réaffirmé leur volonté de donner un nouvel élan à la coopération et à l'amitié entre les deux pays, au service de la relance du projet européen.



Les Sénateurs et membres du Bundesrat autour de leurs Présidents